



ZÉRO EURO

POUR MES DÉPLACEMENTS

Quelles pièces justificatives ?

1. **Document d'identité** officiel en cours de validité de la personne bénéficiaire de l'abonnement
2. **Justificatif de domicile** de moins de trois mois
3. **Carte Oura** (pour les abonnements M réso)
4. **Justificatif de paiement** de l'abonnement (M réso ou M vélo+)
5. **Justificatif de revenu** (identique à celui fourni à la M réso pour bénéficier de la tarification solidaire)
6. **Relevé d'identité bancaire**
7. En cas de dépôt pour un tiers ou un enfant : **justificatif du lien** entre le demandeur et le bénéficiaire

Plus d'informations

grenoble.fr/zeroeuro
04 76 69 45 00
Accueils du CCAS et des MDH de Grenoble



Lien vers la démarche



ZÉRO EURO

GRENOBLE
GRATUITES

POUR MES DÉPLACEMENTS



TRAM



BUS



VÉLO

Grenoblois-es, **si votre quotient familial est inférieur à 715€** vous obtenez le remboursement de votre abonnement mensuel ou annuel

ZÉRO EURO

POUR MES DÉPLACEMENTS

Tram, bus, vélo: j'y ai droit!

Dans le cadre du bouclier social et climatique, la municipalité expérimente la **gratuité des transports doux pour les Grenobloises et Grenoblois les moins aisés**. Une aide spécifique est donc créée pour favoriser l'accès aux transports en commun ou au vélo, afin de développer les capacités des personnes, de leur donner un « droit à la mobilité, un droit à la ville ».

Comment fonctionne l'aide?

Il s'agit d'une aide sociale versée par le CCAS, pour les habitantes et habitants de Grenoble dont le quotient familial est inférieur à 715 €.

Les personnes répondant aux critères peuvent être remboursées de la somme qu'elles ont dépensée pour acheter leur abonnement aux transports en commun de la métropole, ou pour la location d'un vélo via Mvélo+.

Les demandes de remboursement doivent être faites en ligne sur grenoble.fr ou grenoble.iziici.fr

Les conseillères et conseillers numériques des Maisons des Habitant-es peuvent vous accompagner dans cette démarche: pensez à prendre vos justificatifs.

Liste des Maisons des Habitant-es pouvant vous aider à réaliser la démarche: grenoble.fr/zeroeuro



TRAM



BUS



VÉLO



Les types d'abonnements remboursés

Sous condition d'avoir un quotient familial inférieur à 715€.

Pastel A	Mensuel	2,50€
	Annuel	30€
Pastel B	Mensuel	15,80€
	Annuel	189€
5-10 ans	Annuel	44,30€
11-17 ans	Annuel	187€
Étudiants	Annuel	187€
+ de 75 ans	Annuel	150,70€
M vélo+	Mensuel	7€
	Trimestriel	14€
	Annuel	30€

Les montants des abonnements sont mentionnés à titre indicatif, sous réserve de modification par M réso. L'aide sera arrondie à l'euro entier le plus proche.

À savoir

- Les versements se font à partir de 5€. Pour les abonnements à 2,50€, vous devez justifier de l'achat de deux abonnements pour demander une aide.
- L'aide est versée sous 3 mois.
- Une demande par personne doit être réalisée. Les demandes des enfants mineurs peuvent être réalisées sur le compte d'un des deux parents.
- L'aide pour l'abonnement M vélo+ ne peut pas être cumulée avec une aide pour l'abonnement transports en commun.
- Si l'aide est acceptée, vous recevrez une réponse par mail ou par courrier.